Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20220224-07-DE Date de télétra smission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
45	37	37 + 5			
		pouvoirs			

Date de convocation 17 février 2022

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président.

Présents: Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRLIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés: Pascal BECK, Yves LEICKNER, Alain SOLDNER.

Représentés: Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Carole SALEUR par Ludovic LEGGERI, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Défi « J'y vais » soutenu par l'ADEME – Convention de partenariat 2022 avec l'association Vélo et Mobilités Actives (VMA)

N° de délibération: 7

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	42	42	0	0	0

Rapporteur: M. DETHOU

Pour encourager le changement de comportement de chacun et pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs (marche, vélo, transports en commun), le Défi « J'y vais », qui s'est tenu ces dernières années, a connu une participation grandissante. Ce défi a fédéré des territoires volontaires initialement en Alsace, puis s'est élargi à l'ensemble de la Région Grand Est.

L'association Vélo et Mobilités Actives (VMA) Grand Est continue d'assurer en 2022 la coordination, l'organisation et l'animation du Défi.

L'appellation du Défi « J'y vais » est l'appellation générale de l'événement, regroupant le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! », le Défi « Au boulot, j'y vais autrement! » et le Défi « A l'école, j'y vais à vélo ! » ou « Au collège, j'y vais à vélo! ». Il permet de valoriser les déplacements réalisés en transports en commun, en covoiturage ou en modes actifs avec pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'auto-solisme durant le Défi.

The content of the c

Le Bassin de Pompey a participé pour la seconde fois aux défis « Au boulot j'y vais autrement » et « à l'école j'y vais à vélo » ; 11 structures ont participé au défi « Au boulot », réalisant 3 500 km en modes alternatifs, dont plus d'1/3 réalisés à pied et à vélo. Pour le défi « à l'école », 5 établissements ont participé et c'est l'école de Malleloy qui est arrivée première au classement général.

Ce projet s'inscrit à la fois dans la démarche du Plan Climat Air Energie, du Plan de Déplacement Inter-Etablissement et du plan vélo, et concourt à réduire les émissions polluantes liées au transport tout en proposant une animation sur le territoire du Bassin de Pompey.

La prochaine édition du Défi « J'y vais » se déroulera sur 3 semaines du 2 mai au 22 mai 2022.

En participant au Défi « J'y vais », le Bassin de Pompey s'engage à :

- mobiliser les crédits nécessaires au déroulement du projet
- désigner un référent technique
- relayer l'opération, ses campagnes de communication et d'animation sur son territoire, auprès des employeurs et autres acteurs potentiels et à animer localement le défi

La convention qui sera établie avec VMA courra sur une durée de 12 mois, couvrant la période de préparation, d'organisation, d'animation et de bilan du Défi 2022 et de ses déclinaisons, ainsi qu'une première préfiguration de l'édition 2023.

Les collectivités et territoires participants contribuent aux frais mutualisés liés à l'organisation du Défi, l'ADEME apportant également son soutien pour les charges liées à la coordination assurée par l'association VMA, ainsi qu'à l'actualisation et à l'adaptation du site Internet.

La contribution du Bassin de Pompey est fixée à 1 000 €.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation du Bassin de Pompey à l'organisation et à l'animation du Défi « J'y vais ! » et ses déclinaisons.

APPROUVE les termes de la convention annexée avec l'association VMA pour une durée d'1 an.

Accusé de réception en préfecture
054-24540001-2022024-07-DE
Date de télétraturis DRISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document
Date de réception préfecture : 04703/2022
nécessaire à son exécution et à conduire les démarches nécessaires pour ces
manifestations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le Président,

Laurent TROGRLIC